



CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES AUX PARTICULIERS
ET ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ

Mise à jour au 1^{er} Janvier 2025

Concernent les clients des départements La Réunion, Mayotte, Guadeloupe, Martinique, Guyane
et les clients des collectivités d'Outre-Mer Saint Martin et Saint Barthélemy

Prix en euros (sauf indication contraire),
exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
CEPAC

> EXTRAIT STANDARD DES TARIFS 2024 AUX PARTICULIERS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (forfait) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, etc.) : Direct Ecureuil Internet⁽¹⁾	Gratuit (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil	2,10 €/mois Soit pour information, 25,20 €/an (hors coût opérateur téléphonique)
Tenue de compte	2,10 €/mois Soit pour information, 25,20 €/an
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale	
• à débit immédiat : Carte Visa Classic	44,70 €/an
• à débit différé : Carte Visa Classic	44,70 €/an
• à débit immédiat et à autorisation quasi systématique : Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique⁽²⁾	46,90 €/an
• à débit immédiat et à autorisation systématique : Carte Visa Classic à contrôle de solde systématique⁽³⁾	41,80 €/an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,00 €/retrait (à partir du 4e retrait/mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : Assurance sur compte⁽⁴⁾	36,00 €/an
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) :	
• en agence	4,05 €/virement
• par Internet	Gratuit
Prélèvement	
• frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
• frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit
Commission d'intervention	8,00 €/opération avec un plafond de 80,00 €/mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018. Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D.312-1-1 A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de services la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.



Glossaire

Pour les termes qui font l'objet de cet icône «  », vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (<https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires>).

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(3) Carte uniquement commercialisée pour les offres : Services Bancaires de Base, OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et Satellis Autonomie (offre à destination des majeurs protégés).

(4) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

SOMMAIRE



> Extrait standard des tarifs 2024 aux particuliers.....	02
---	----

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

> Ouverture, transformation, clôture.....	04
> Relevé de compte.....	04
> Tenue de compte.....	04
> Services en agence.....	05
> Services bancaires de base.....	05
> Prestations de base.....	06

BANQUE À DISTANCE

> Banque à distance.....	07
--------------------------	----

MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

> Cartes (cotisation annuelle, hors offres groupées de services).....	08
> Virements.....	11
> Prélèvements/SEPA/TIPSEPA.....	12
> Chèques.....	12
> Autres services.....	13
> Offres retirées de la commercialisation.....	13

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

> Les Formules.....	14
> Enjoy.....	17
> Tarifications spécifiques agence Enjoy.....	18
> Offre Satellis.....	18
> Offre Coloc'.....	18
> OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière).....	19
> Offres retirées de la commercialisation.....	20

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

> Commission d'intervention.....	23
> Opérations particulières.....	23
> Incidents de paiement.....	24

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

> Découverts et autorisations de découvert.....	25
> Crédits à la consommation.....	26
> Crédits immobiliers.....	26
> Assurance des emprunteurs.....	26
> Prestations diverses.....	27

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

> Épargne bancaire.....	28
> Placements financiers.....	29
> Gestion sous mandat.....	31
> Parts sociales.....	31

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

> Vous assurer ainsi que vos proches.....	32
> Assurer vos biens.....	33
> Vous protéger au quotidien.....	33
> Assurer votre épargne.....	33
> Protéger vos moyens de paiements.....	33
> Offres retirées de la commercialisation.....	34

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

> Frais de succession.....	35
> Autres prestations.....	35

OPÉRATIONS INTERNATIONALES

> Option internationale.....	36
> Change manuel.....	36
> Opérations par carte bancaire.....	36
> Opérations par chèques.....	37
> Compte en devises.....	37
> Virements non SEPA.....	38
> Offres retirées de la commercialisation.....	38

TARIFICATIONS JEUNES

> Spécificités des tarifs dédiés aux jeunes.....	39
--	----

TARIFICATIONS SPÉCIFIQUES

> Associations de proximité.....	41
----------------------------------	----

INFORMATIONS UTILES

> Pour rester en contact avec votre banque à tout moment.....	44
> Nos partenaires/mentions légales.....	44
> Informations complémentaires.....	45

RÉSoudre UN LITIGE

> Votre Caisse d'Épargne : votre interlocuteur privilégié.....	46
> Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige.....	47

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE



> OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

- Ouverture/Clôture d'un compte de dépôt **Gratuit**
- Désolidarisation de compte joint **Gratuit**
- Service d'aide à la mobilité bancaire **MA** **Gratuit**
 - Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois **Gratuit**

> RELEVÉ DE COMPTE 12/18 ans **Gratuit**

Selon périodicité	Papier	Électronique
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Décadaire (par relevé supplémentaire)	1,65 €	1,65 €
Quinzaine (par relevé supplémentaire)	1,65 €	1,65 €
Autre périodicité (par relevé supplémentaire)	1,65 €	1,65 €

- Relevé annuel de frais **MA** **Gratuit**
- Remise d'un relevé de compte en agence **5,20€/demande**

> TENUE DE COMPTE

- Tenue de compte **MA** de dépôt (hors forfaits) 12/18 ans **Gratuit** **6,30 €/trimestre**
- Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte⁽¹⁾**



À SAVOIR

Exonération de frais de tenue de compte pour les détenteurs d'un compte de dépôt sans moyen de paiement.



Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret, les comptes à terme et les livrets d'épargne réglementés.
- 2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

> SERVICES EN AGENCE

VERSEMENT, RETRAIT

- Versement d'espèces au guichet de votre agence..... **Gratuit**
- Retrait d'espèces avec une carte à usage unique
 - Dans l'agence de domiciliation..... **Gratuit**
 - Hors agence de domiciliation en Caisse d'Épargne CEPAC* **3,00 €/retrait**
 - Dans une autre Caisse d'Épargne **Gratuit**
- Retrait-dépannage d'espèces avec chéquier dans une autre Caisse d'Épargne (opération nécessitant l'appel de la Caisse d'Épargne domiciliatrice) **Gratuit**

AUTRES SERVICES

- Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC)..... **Gratuit**
- Frais de location de coffre-fort (selon contenance) **À partir de 148,20 €/an**
- Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs) **Frais réels par ouverture**
- Salle des coffres virtuelle **197,40 €/an**



IBAN-BIC

L'IBAN (International Bank Account Number) et le BIC (Bank Identifier Code) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. L'IBAN est indispensable pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger. Pour les opérations nationales ou transfrontalières, vous pouvez fournir uniquement votre IBAN et celui du débiteur/bénéficiaire dans votre ordre de paiement.

> SERVICES BANCAIRES DE BASE⁽¹⁾ **Gratuit**

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA⁽²⁾, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.)
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- La réalisation des opérations de caisse

* Gratuit pour la clientèle en situation de fragilité financière pour les majeurs protégés.

(1) Services définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte  prévu à l'article L. 312-1 du même code. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

(2) Hors virement SEPA instantané. A date.



À SAVOIR

Les détenteurs des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des commissions d'intervention (voir définition de la commission d'intervention en page 23).

Commission d'intervention (pour les clients détenteurs des Services Bancaires de Base)..... **4,00 €/opération**
(dans la limite d'un plafond mensuel de 20,00 €)

> PRESTATIONS DE BASE⁽¹⁾

- L'ouverture et la clôture du compte **Gratuit**
- Un changement d'adresse par an..... **Gratuit**
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire..... **Gratuit**
- La domiciliation de virements bancaires **Gratuit**
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte **Gratuit**
- La tenue du compte **Tarifs standards⁽²⁾**
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires..... **Tarifs standards⁽²⁾**
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance..... **Tarifs standards⁽²⁾**
- L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, etc.)..... **Tarifs standards⁽²⁾**
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la banque **Tarifs standards⁽²⁾**
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne **Tarifs standards⁽²⁾**

(1) Au sens des articles L. 312-1 et D. 312-5 du code monétaire et financier (ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services).

(2) Se reporter aux tarifs indiqués dans ce document indiquant les conditions et tarifs des opérations et services.

BANQUE À DISTANCE



- Direct Ecureuil **Gratuit**
Abonnement à des services de banque à distance (Internet⁽¹⁾, téléphone fixe⁽²⁾, téléphone mobile, etc.)⁽³⁾
- Réédition des tableaux d'amortissement crédit immobilier **Gratuit**
- e-Documents **Gratuit**
Service mettant à disposition les documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.
- Secur'Pass **Gratuit**
Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.
- Agrégation de comptes **Gratuit**
Service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs compte(s) ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autres banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du client.
- Service de sécurisation des opérations en ligne (SOL)
(fonctionne avec une carte bancaire Caisse d'Épargne dont le client est titulaire).
 - Adhésion au service SOL SMS ou SOL CAP **Gratuit**
 - Lecteur CAP (Antilles) **Gratuit la 1^{ère} fois puis 9,77 € à partir du 2^{ème}**
 - Lecteur CAP (Réunion, Mayotte) **9,77 € la première année puis gratuit**
- Coffre-fort numérique* : espace de stockage sécurisé pour déposer, recevoir et classer des documents personnels et/ou professionnels.
 - 5 Go [jusqu'à 25 ans] **gratuit** **1,18 €/mois**
- Webprotexion **Gratuit**
Service de banque à distance pour les représentants légaux des majeurs protégés.
- Moneypitch **Gratuit**
Service sécurisé disponible sur Internet ou à partir d'une application mobile, dédié à l'analyse budgétaire et patrimoniale, incluant un service d'agrégation de comptes, des indicateurs et alertes patrimoniales réservé à la clientèle Banque Privée.
- AlertEcureuil - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
 - Formule individuelle [jusqu'à 25 ans] **gratuit** ... **2,10 €/mois soit pour information, 25,20 €/an⁽⁴⁾**
 - Formule famille [jusqu'à 19 ans] **gratuit** **3,25 €/mois soit pour information, 39 €/an⁽⁴⁾**

Pilotage de la carte bancaire depuis l'espace de banque à distance⁽⁵⁾⁽⁶⁾

- Consultation du code confidentiel et des données de la carte⁽⁷⁾ **Gratuit**
- Verrouillage/déverrouillage temporaire de la carte **Gratuit**
- Opposition en ligne de la carte en cas de vol, perte, opération frauduleuse **Gratuit**
- Augmentation temporaire des plafonds de paiement et retrait (3 fois/an maximum)⁽⁷⁾ **Gratuit**
- Désactivation/activation des paiements à distance **Gratuit**
- Désactivation/activation des paiements et retraits à l'étranger **Gratuit**

Des fonctionnalités digitales pour accompagner son enfant mineur détenteur d'une carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique dans la gestion de son budget⁽⁷⁾.

- Modification permanente (à la hausse ou à la baisse) des plafonds de paiement et de retrait de la carte bancaire de l'enfant mineur **Gratuit**
- Désactivation/activation des retraits d'espèces de la carte bancaire de l'enfant mineur **Gratuit**

* Non commercialisé auprès des mineurs et des majeurs protégés.

(1) Hors coût de votre fournisseur d'accès.

(2) Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès internet, hors surcoût selon opérateur.

(3) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné.

(4) Hors coût opérateur téléphonique.

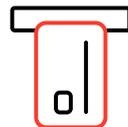
(5) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque.

(6) Sous réserve, dans certains cas, d'éligibilité et/ou d'être équipé de Secur'Pass.

(7) Fonctionnalité uniquement disponible sur nos applications mobiles.



MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT



> CARTES (COTISATION ANNUELLE, HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)



Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...). Cette carte est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre de Services Bancaires de Base, de l'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et auprès des majeurs protégés.

COTISATION CARTE

Cartes de retrait 12/18 ans **Gratuit**

- Carte de retrait nationale..... **44,90 €/an**
- Carte Equilibra Interbancaire ou carte Noméa⁽¹⁾..... **24,00 €/an**
- Carte Equilibra sans code
 - Antilles et Guyane..... **20,00 €/an**
 - Réunion et Mayotte..... **24,00 €/an**
- Carte Nomade..... **22,40 €/an**



Cartes de paiement

Cartes (tarif annuel)

12/18 ans -50 %

	 Visa Infinite	 Visa Platinum	 Visa Premier	 Visa Classic	 Visa Classic à contrôle de solde systématique ⁽¹⁾	 Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique ⁽²⁾
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)			141,30 €	44,70 €		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	330,90 €	231,40 €	141,30 €	44,70 €		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)						46,90 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat à autorisation systématique)					41,80 €	

Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)⁽³⁾

Cartes (tarif annuel)

	Visa Platinum IZICARTE	Visa Premier IZICARTE	Visa Classic IZICARTE
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat		141,30 €	44,70 €
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit différé	231,40 €	141,30 €	44,70 €

À SAVOIR

En payant avec une carte Visa IZICARTE ou Visa Infinite, vous pouvez bénéficier en cas de panne d'une extension de garantie constructeur supplémentaire sur vos appareils.

PAIEMENT PAR CARTE

- Paiement par carte bancaire en euro en France et dans l'EEE⁽⁴⁾ **Gratuit**

(1) Carte uniquement commercialisée pour les clientèles : Services Bancaires de Base, OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et majeurs protégés.

(2) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(3) Sous réserve d'acceptation du crédit renouvelable par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

(4) Voir détail EEE page 45.

RETRAIT D'ESPÈCES

Retrait d'espèces en euros

- Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets Caisse d'Epargne (cas d'un distributeur automatique de la banque) **Gratuit**
- Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Cartes	Visa Infinite, Visa Platinum ou Visa Platinum Izicarte	Visa Premier ou Visa Premier Izicarte	Visa Classic ou Visa Classic Izicarte	Visa Classic à Contrôle de solde quasi-systématique ou systématique
Jusqu'à 3 retraits dans le mois	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
À partir du 4 ^e retrait dans le mois	1,00€/retrait	1,00€/retrait	1,00 €/retrait	1,00 €/retrait

- Frais par retrait d'espèces aux guichets agence d'une autre banque..... **6,25 €**
- Retraits SMS⁽¹⁾ (retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Epargne)..... **Gratuit**
- Service retraits déplacés illimités **1,45 €/mois**
Retraits illimités en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale.

LES AUTRES SERVICES CARTE 12/18 ans **Gratuit**

- Service e-Carte bleue (paiement sécurisé sur internet ; service disponible depuis l'application mobile)⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ **13,90 €/an**
- Service e-Carte (paiement sécurisé sur internet ; service disponible depuis l'application mobile)⁽¹⁾⁽²⁾ **13,90 €/an**
- Solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne **Gratuit**
- Réédition/réactivation du code confidentiel de la carte en agence **13,10 €**
- Refabrication de la carte avant échéance..... **15,60 €**
- Modification du plafond de retraits et de paiements de la carte en agence
 - Permanente **Gratuit**
 - Temporaire⁽⁴⁾ **5 €/demande**
- Frais d'envoi de carte en recommandé..... **12,50 €**
- Blocage des moyens de paiement à distance **21,90 €**

(1) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque et d'être équipé de Sécur'Pass.

(2) Sous réserve de commercialisation.

(3) Non commercialisé auprès des mineurs et des majeurs protégés.

(4) Gratuit depuis l'espace de banque à distance sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque et d'être équipé de Sécur'Pass.

> VIREMENTS⁽¹⁾

- Réception d'un virement SEPA⁽²⁾ **A** occasionnel ou permanent..... **Gratuit**

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA 12/18 ans **Gratuit**

Frais par virement vers un compte Caisse d'Épargne

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone) <small>(3)</small>	Via l'espace client (internet ou application mobile) ⁽³⁾
Virement SEPA classique occasionnel immédiat ou différé	Gratuit	Gratuit
Virement SEPA classique permanent	Gratuit	Gratuit
Virement instantané occasionnel jusqu'à 1 500 € ⁽⁴⁾	1,00 €	1,00 €⁽⁴⁾
Virement instantané occasionnel au-delà de 1 500 € et jusqu'à 15 000 € ⁽⁴⁾	3,00 €	3,00 €⁽⁴⁾

- Virement occasionnel immédiat par carte au guichet automatique Caisse d'Épargne vers un compte du client dans la même Caisse d'Épargne **Gratuit**

Frais par virement vers un autre établissement bancaire

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone) <small>(3)</small>	Via l'espace client (internet ou application mobile) ⁽³⁾
Virement SEPA classique occasionnel immédiat ou différé	4,05 €	Gratuit
Virement SEPA classique permanent	1,45 €	Gratuit
Virement instantané occasionnel jusqu'à 1 500 € ⁽⁵⁾	4,05 € + 1,00 €	1,00 €⁽⁴⁾
Virement instantané occasionnel au-delà de 1 500 € et jusqu'à 15 000 € ⁽⁵⁾	4,05 € + 3,00 €	3,00 €⁽⁴⁾

Autres opérations

- Service WERO* **Gratuit**
Service permettant d'effectuer ou de recevoir des virements SEPA occasionnels avec le numéro de téléphone.
- Frais d'annulation ou de modification d'un virement avant émission..... **16,00 €**
- Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort..... **16,00 €**
- Demande de retour de fonds sur liste de virements unitaires « papier » émis à tort..... **16,00 €**

* Service permettant d'effectuer des virements SEPA instantanés occasionnels avec un numéro de téléphone mobile. Sous réserve de commercialisation

(1) Virements en euros réalisés dans l'EEE (voir détail EEE page 45). Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations internationales », page 36.

(2) ESPACE SEPA, voir définition en page 45.

(3) Hors surcoût selon opérateur téléphonique ou fournisseur d'accès internet, hors surcoût selon opérateur.

(4) A partir du 09/01/2025 le tarif du virement instantané vers un compte Caisse d'Épargne sera aligné sur le virement occasionnel et deviendra donc gratuit quel que soit son montant.

(5) A partir du 09/01/2025 le tarif du virement instantané vers un autre établissement bancaire sera aligné sur le virement occasionnel et sera donc de 4,05€ quel que soit son montant.



> PRELEVEMENTS SEPA/TIPSEPA⁽¹⁾

- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA (y compris modification du compte de prélèvement des échéances de prêt) **Gratuit**
- Frais par paiement d'un prélèvement SEPA **Gratuit**
- Révocation d'une (ou plusieurs) échéance(s) de prélèvements **Gratuit**
- Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA **Gratuit**
- Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA **20,00 €**
- Frais opposition tout prélèvement SEPA **Gratuit**

	En agence	Sur internet ⁽²⁾
Retrait de consentement/Ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés)	Gratuit	Gratuit
Ajout d'un émetteur à sa liste blanche du montant ou de la périodicité de prélèvements (par couple ICS/RUM ou ICS)	16,00 €	



ICS (Identifiant Créancier SEPA)

Il remplace le Numéro National émetteur (NNE). Il est obligatoire pour un créancier lors de l'émission des ordres de prélèvement SEPA. Il est délivré par la Banque de France via la demande de la banque du créancier.

RUM (Référence Unique de Mandat)

À chaque mandat est attribuée une RUM par le créancier. Cette donnée est obligatoire.

Liste noire : Le client donne instruction à la Caisse d'Épargne de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que le client indique. Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que le client a désigné se présentant au débit de son compte de dépôt est rejeté par la Caisse d'Épargne.

Liste blanche : Le client donne instruction à la Caisse d'Épargne de ne payer, sur son compte, que les prélèvements SEPA, émis par un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que le client désigne à la Caisse d'Épargne. Le client peut également préciser s'il souhaite mettre en place une limitation de montant et périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) pour chaque mandat désigné à la Caisse d'Épargne.

ÉMISSION DE PRÉLÈVEMENT POUR ALIMENTER UN COMPTE CAISSE D'ÉPARGNE À PARTIR D'UN COMPTE DÉTENU DANS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT

- Ouverture du service d'émission de prélèvement **Gratuit**
- Création, modification et gestion du mandat **Gratuit**
- Mise en place et modification de l'échéancier de prélèvement **Gratuit**
- Émission d'un prélèvement SEPA **Gratuit**
- Frais d'annulation d'un prélèvement SEPA émis **16,00 €**
- Frais de demande de reversement d'un prélèvement SEPA émis **16,00 €**
- Paiement de titre interbancaire de paiement SEPA/TIPSEPA **Gratuit**
- Frais de recherche de preuve pour contestation sur prélèvement **20,00 €**

> CHÈQUES

- Mise à disposition de chéquier à l'agence **Gratuit**
- Remise de chèque(s) **Gratuit**

Remise de chèque(s) compensable(s) en France : date de valeur = J + 1 ouvré⁽³⁾

(J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou

d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)

Remise de chèque(s) sur compte d'épargne. Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales des comptes d'épargne)

(1) Prélèvement SEPA en euros dans l'ESPACE SEPA (voir définition de la zone SEPA en page 45).

(2) Coût selon votre fournisseur d'accès internet.

(3) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

• Émission d'un chèque de banque en agence sur compte de dépôt	15,60 €
• Émission d'un chèque de banque en agence sur livret (hors livret A)	12,50 €
• Émission d'un chèque de banque en agence sur Livret A	Gratuit
• Paiement d'un chèque	Gratuit
• Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
• Frais d'envoi de chéquier à domicile	
- Envoi par lettre recommandée	8,40 €
- Envoi par courrier simple	Gratuit
• Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait du chéquier dans les 2 mois	8,35 €
• Frais de photocopie de chèque	16,00 €



Date de valeur

La date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

Délai d'encaissement

La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Caisse d'Épargne vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Caisse d'Épargne peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux conditions générales de la convention de compte de dépôt.

OPPOSITIONS SUR CHÈQUE

- Frais d'opposition chèque(s)  par l'émetteur 16,00 €/chèque
- Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur 25,00 €/chéquier

> AUTRES SERVICES

- Service opérations courantes illimitées 2,85 €/mois soit 34,20 €/an
Chèques de banque, émission de virements et prélèvements SEPA sur tous canaux, recherche simple de documents de moins d'un an, etc.
- Frais pour établissement d'un devis pour recherche multiple (déductible en cas d'acceptation par le client) 36,00 €



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALIZATION

- Choix du visuel - visuel de collection permanente (arrêt du service en juin 2021)
 - Carte Visa Classic Izicarte, Carte Visa Classic 10,50 €
 - Carte Visa Premier Izicarte, Carte Visa Premier Gratuit
- Choix du visuel - visuel Olympique de Marseille (arrêt du service au 30/06/2022)
 - Carte Visa Classic Izicarte, Carte Visa Classic 10,50 €
 - Carte Visa Premier Izicarte, Carte Visa Premier Gratuit

OFFRES GROUPEES DE SERVICES



> LES FORMULES



À SAVOIR

La Formule Famille, une cotisation mensuelle unique et avantageuse pour tous les comptes de la famille. Chaque membre possède son propre compte et sa propre carte bancaire⁽¹⁾.

Ces offres sont composées des services suivants :

FORMULE INITIAL (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles⁽²⁾



Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique⁽³⁾



Visa Classic⁽⁴⁾ ou Visa Classic IZICARTE⁽⁵⁾ Débit Immédiat ou Débit Différé

Autres services inclus dans l'offre

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, etc.) : Direct Ecureuil
- Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil
- Un chéquier⁽⁶⁾
- Les services Eparfix ou Eparplus
- L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Épargne
- Tenue de compte
- Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Épargne et 3 retraits d'espèces aux distributeurs automatiques des autres banques (hors réseau Caisse d'Épargne) situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé)
- Autorisation de découvert⁽⁷⁾

Formule Famille ⁽¹⁾	14,10 €/mois
Formule Individuelle ⁽⁸⁾	7,55 €/mois
Formule Individuelle Jeunes (18/28 ans)	2,00 €/mois
Formule Individuelle Jeunes Mineurs (12/17 ans)	1,00 €/mois
Professionnels ⁽⁹⁾	50 % de réduction

(1) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge.

(2) Parmi les cartes disponibles : si formule individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(3) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(4) Les Cartes Visa Classic ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.

(5) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(6) À l'exception des clients mineurs.

(7) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.

(8) Si fourniture d'une 2^e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(9) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un Forfait « Libre Convergence », « Labelis », « Auto-Entrepreneur », « Franchise et vous », « Freelance » ou « Vitilis » destiné à une activité professionnelle.

FORMULE CONFORT (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles⁽¹⁾

 <p>Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique⁽²⁾</p>	 <p>Visa Classic⁽³⁾ ou Visa Classic IZICARTE⁽⁴⁾ Débit Immédiate ou Débit Différé</p>	 <p>Visa Premier⁽³⁾ ou Visa Premier IZICARTE⁽⁴⁾ Débit Immédiate ou Débit Différé</p>
---	--	--

Autres services inclus dans l'offre

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, etc.) : Direct Ecureuil
- Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil
- Un chéquier⁽⁵⁾
- Les services Eparfix ou Eparplus
- L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne
- Tenue de compte
- Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Epargne et des autres banques (hors réseau Caisse d'Epargne) situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé)
- Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 500 € de découvert autorisé⁽⁶⁾
- Assurance sur compte (protection en cas de Perte/vol des moyens de paiements/ vol d'espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)⁽⁷⁾

Formule Famille ⁽⁸⁾	15,50 €/mois	21 €/mois
Formule Individuelle ⁽⁹⁾	9,95 €/mois	15,40 €/mois
Formule Individuelle Jeunes (18/28 ans)	4,50 €/mois	7,00 €/mois
Formule Individuelle Jeunes Mineurs (12/17 ans)	4,50 €/mois	7,00 €/mois
Professionnels ⁽¹⁰⁾	50 % de réduction	

(1) Parmi les cartes disponibles : Si formule individuelle, une carte bancaire. Si formule famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes. Au maximum 2 cartes Visa Premier. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(2) La carte Visa Classic à contrôle de solde à autorisation quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(3) Les Cartes Visa Classic et Visa Premier ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.

(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(5) À l'exception des clients mineurs.

(6) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.

(7) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(8) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacésés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge. Pour toute carte bancaire Visa Premier et au-delà supplémentaire non comprise dans une Formule Famille : 50 % du prix unitaire facturé.

(9) Si fourniture d'une 2^e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(10) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un Forfait « Libre Convergence », « Labelis », « Auto-Entrepreneur », « Franchise et vous », « Freelance » ou « Vitilis » destiné à une activité professionnelle.



FORMULE OPTIMAL (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles⁽¹⁾

 Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique⁽²⁾	 Visa Classic⁽³⁾ ou Visa Classic IZICARTE⁽⁴⁾ Débit immédiat ou Débit différé	 Visa Premier⁽³⁾ ou Visa Premier IZICARTE⁽⁴⁾ Débit immédiat ou Débit différé	 Visa Platinum⁽⁹⁾ ou Visa Platinum IZICARTE⁽⁴⁾ Débit Différé	 Visa Infinite⁽³⁾ Débit différé
---	--	--	--	---

Autres services inclus dans l'offre

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, etc.) : Direct Ecoreuil
- Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcoreuil
- Un chéquier⁽⁵⁾
- Les services Eparfix ou Eparplus
- L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne
- Tenue de compte
- Le service Option Internationale - Formule 3 Séjour +
- Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 1 000 € de découvert autorisé⁽⁶⁾
- Des virements SEPA instantanés (Instant Payment), sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé
- Accès à un conseiller par téléphone sur des horaires étendus
- Assurance sur compte (protection en cas de Perte/vol des moyens de paiements/vol des espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)⁽⁷⁾

Formule Famille ⁽⁸⁾	30 €/mois	37,80 €/mois	48,90 €/mois
Formule Individuelle ⁽⁹⁾	22,20 €/mois	27,70 €/mois	38,20 €/mois
Formule Individuelle Jeunes (18/28 ans)	50 % de réduction		
Formule Individuelle Jeunes Mineurs (12/17 ans)	50 % de réduction		
Professionnels ⁽¹⁰⁾	50 % de réduction		

(1) Parmi les cartes disponibles : Si formule individuelle, une carte bancaire. Si formule famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes. Au maximum, 2 cartes Visa Infinite ou 2 cartes Visa Platinum ou 2 cartes Visa Premier. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(2) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(3) Cartes bancaires non commercialisées auprès des mineurs.

(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(5) A l'exception des clients mineurs.

(6) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.

(7) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(8) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée selon leur âge. Pour toute carte bancaire Visa Premier et au-delà supplémentaire non comprise dans une Formule Famille : 50 % du prix unitaire facturé.

(9) Si fourniture d'une 2^e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(10) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un Forfait « Libre Convergence », « Labelis », « Auto-Entrepreneur », « Franchise et vous », « Freelance » ou « Vitilis » destiné à une activité professionnelle.

> ENJOY

L'offre ENJOY est une offre groupée de services réservée aux clients de l'agence ENJOY. Elle ne peut pas être souscrite en agence. Ces clients ont accès à l'agence à distance ENJOY et aux espaces Libre-Service Ecureuil uniquement. Elle est commercialisée auprès des personnes physiques majeures capables titulaires d'un compte individuel. L'offre ENJOY comprend les produits et services suivants :

Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique	
La tenue de compte	
La fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) et à autorisation quasi-systématique : Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique ⁽¹⁾	
Un chéquier (sur demande)	
L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.) : Direct Ecureuil Internet et Mobile	
Libre-Service Ecureuil (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre-Service Caisse d'Epargne)	
Un nombre illimité de retraits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets dans le réseau des Caisses d'Epargne, 3 retraits d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement international)	
L'adhésion au service de Sécurisation des Opérations en Ligne et au dispositif d'authentification forte Secur'Pass	
L'abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil formule individuelle	
Le service Retrait SMS (retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Epargne)	
Les virements (cas d'un virement SEPA occasionnel, à date hors virement instantané) et prélèvements (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) sur Internet	
Les prestations suivantes liées à la carte Visa Classic :	
<ul style="list-style-type: none">• l'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne,• la réédition/réactivation du code confidentiel,• les frais d'opposition (blocage) de la carte,• la re-fabrication de la carte avant échéance,• les fonctionnalités de gestion de la carte mises à disposition dans l'espace de banque à distance sur internet et/ou sur l'application bancaire mobile (l'activation et la désactivation des paiements à distance, l'activation et la désactivation des paiements et retraits à l'étranger, le blocage temporaire de la carte, l'augmentation temporaire des plafonds de la carte - sous réserve de commercialisation).	
	2,00 €/mois soit 24,00 €/an

(1) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

> TARIFICATIONS SPÉCIFIQUES AGENCE ENJOY

La réalisation des opérations sensibles à distance nécessite un traitement particulier lorsqu'elles sont exécutées par un téléconseiller. Ces opérations peuvent être effectuées gratuitement par le client lui-même.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Tenue de compte⁽¹⁾

- Édition du RIB/RICE ou de l'IBAN..... 5,00 €

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Émission de virements SEPA⁽¹⁾

Frais par virement vers une autre banque

- Frais par virement occasionnel vers une autre banque 5,00 €

Autres opérations

- Ajout/suppression d'un bénéficiaire pour un virement 5,00 €

Prélèvements SEPA/TIPSEPA⁽¹⁾

Émission de prélèvement pour alimenter un compte Caisse d'Épargne à partir d'un compte détenu dans un autre établissement

- Frais d'annulation d'un prélèvement SEPA émis 5,00 €

> OFFRE SATELLIS

SATELLIS AUTONOMIE

Satellis Autonomie est une offre groupée de services⁽²⁾ réservée aux personnes protégées (majeures et mineures de plus de 12 ans) comprenant : un compte de dépôt incluant la tenue de compte et le relevé de compte, la cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (Assurance Moyens de paiement⁽³⁾), le Service Opposition⁽³⁾, Satellis Assurance⁽³⁾, un service d'épargne automatique. L'offre met à disposition un chéquier destiné au gestionnaire et une carte de retrait nationale ou la fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique).

Cotisation à une offre groupée de services Satellis Autonomie

Carte Equilibra interbancaire ou carte Nomea ⁽⁴⁾ - Carte Equilibra sans code	4,50 €/mois soit 54,00 €/an
Carte Visa Classic à contrôle de solde systématique	5,20 €/mois soit 62,40 €/an

> OFFRE COLOC'

L'Offre Coloc' est composée⁽⁵⁾ d'un compte de dépôt joint sans autorisation de découvert ni chéquier, incluant la tenue de compte et le relevé de compte, un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.), la fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique).

Cotisation à une offre groupée de services

Sans Carte de paiement	Gratuit
Carte Visa Classic à Contrôle de solde quasi systématique	1,00 €/Carte/mois soit 12,00 €/an

(1) Opération effectuée par un téléconseiller.

(2) Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte et le chéquier.

(3) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(4) Sous réserve de commercialisation.

(5) Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte, l'abonnement à des services de banque à distance.

➤ OCF (OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE)

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique⁽¹⁾)
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte
- Quatre émissions de virements mensuels SEPA⁽²⁾ dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité
- Deux chèques de banque par mois
- L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement
- L'abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS sur le niveau du solde du compte
- La fourniture de relevés d'identités bancaires
- Un changement d'adresse une fois par an

**1,00 €/mois
soit
12,00 €/an**

- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte⁽³⁾ **16,50 €/mois**
- Plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du code monétaire et financier **4,00 €/opérations dans la limite du plafonnement mensuel spécifique de l'OCF à 16,50 €/mois**
- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte⁽³⁾ pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R. 312-4-3 du code monétaire et financier **Plafonnement à 25 €/mois pour les clients majeurs**
- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte⁽³⁾ pour les clients mineurs identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R. 312-4-3 du code monétaire et financier **plafonnement à 16,50 €/mois**
- Réduction de 50 % sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision⁽⁴⁾
 - Si montant de l'opération inférieur à 20,00 € **Montant de l'opération plafonné à 6,00 €**⁽⁵⁾
 - Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20,00 € **6,00 €/rejet**⁽⁵⁾
- Frais dans la limite d'un plafond de **16,50 €/mois**⁽⁶⁾

(1) En cas de compte joint, seule une autre carte de paiement à autorisation systématique peut être fournie au cotitulaire (gratuite).

(2) À date hors virement SEPA instantané.

(3) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, - les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

(4) Frais applicables aux prélèvements SEPA, TIPSEPA et téléversements et aux prélèvements liés à une échéance de prêt.

(5) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.

(6) Plafond lié aux frais d'incident de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte.



OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION SERVICES ESSENTIELS DU BOUQUET LIBERTÉ

Cotisation à une offre groupée de services (mensuelle) ⁽¹⁾	Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique	Visa Classic ⁽²⁾ ou Visa Izcarte Classic ⁽³⁾ à débit immédiat	Visa Classic ou Visa Izcarte Classic ⁽³⁾ à débit différé	Visa Premier ou Visa Izcarte ⁽³⁾ Premier	Visa Platinum ou Visa Izcarte ⁽³⁾ Platinum	Visa Infinite
---	---	---	---	---	---	---------------

Une carte au choix

Tarif standard	9,90 €	9,90 €	9,90 €	16,60 €	22,60 €	35,30 €
----------------	--------	--------	--------	---------	---------	---------

Tarifs jeunes

Jusqu'à 18 ans	1,05 €	1,05 €	1,05 €			
De 19 à 21 ans	2,22 €	2,22 €	2,29 €	2,29 €	3,92 €	8,16 €
De 22 à 25 ans	4,45 €	4,45 €	4,59 €	4,37 €	7,65 €	16,32 €

Des services inclus dans le socle :

- Compte de dépôt (simple ou joint)
- Tenue de compte
- Relevé de compte numérique (ou papier)
- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (assurance sur Compte formule Individuelle ou formule Famille⁽⁴⁾⁽⁵⁾⁽⁶⁾)
- Une autorisation de découvert⁽⁷⁾
- Un abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.)
- Un service d'épargne automatique
- Chéquier⁽⁷⁾
- Un forfait de 3 retraits d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)⁽⁸⁾

Avantages couples et offres supplémentaires

Votre 2 ^e carte dans Bouquet Liberté (carte de même niveau ou de niveau inférieur) ou celui de votre conjoint :	50 % de réduction⁽⁹⁾
La carte Visa Classic supplémentaire	1,90 €/mois
La carte Visa Premier supplémentaire	5,90 €/mois
La carte Visa Platinum supplémentaire	9,70 €/mois
La carte Visa Infinite supplémentaire	13,80 €/mois

(1) La cotisation de l'offre est déterminée en fonction de la carte détenue la plus chère (si deux cartes incluses dans l'offre).

(2) La Carte Visa Classic à débit immédiat est commercialisée sous certaines conditions auprès des mineurs.

(3) Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement. Services non commercialisés auprès des mineurs.

(4) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(5) Pour les offres Bouquet Liberté souscrites avec une Assurance sur Compte en formule Famille, une facturation complémentaire de 11,40 €/an soit 0,95 €/mois est appliquée sur le prix du Bouquet Liberté.

(6) Cette formule est réservée au souscripteur, à son conjoint non divorcé ni séparé de corps (époux(se), concubin(e), ou personne liée par un pacte civil de solidarité) et aux enfants mineurs ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement à l'un ou l'autre.

(7) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(8) Le nombre de retraits par carte et par mois en zone euro est indiqué dans la partie VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT, Cartes.

(9) Réduction sur la cotisation hors services complémentaires. Les offres promotionnelles ne sont pas cumulables entre elles, la plus avantageuse s'appliquera automatiquement.



SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Remise en fonction du nombre de services souscrits (tarif mensuel en sus de la cotisation des services essentiels)

1 service 5 % de remise sur le prix à l'unité	2 services 10 % de remise sur leur prix à l'unité	3 services 15 % de remise sur leur prix à l'unité
--	--	--

SERVICES « DU QUOTIDIEN »

	Tarif mensuel à l'unité
Retraits déplacés illimités par carte	1,45 €
Retraits déplacés à l'international (service réservé aux jeunes de 12 à 25 ans) Fin de commercialisation depuis le 12/06/2017	1,15 €
Option Internationale - Formule 1 : Voyage	4,30 € 12/25 ans -50 %
Option Internationale - Formule 2 : Séjour	17,30 € 12/25 ans -50 %
Opérations courantes illimitées ⁽¹⁾	2,85 €
Exonération d'agios (franchise d'agios de 10,00 €/trimestre ⁽¹⁾)	1,95 €
Coffre-fort numérique ⁽¹⁾	1,18 € 18/25 ans Gratuit
AlertEcoreuil Formule Individuelle	2,10 € 12/25 ans Gratuit
AlertEcoreuil Formule Famille ⁽¹⁾	3,25 €
e-Carte Bleue ⁽¹⁾	1,15 €
e-Carte ⁽¹⁾	1,15 €

SERVICES « ASSURANCES »⁽²⁾⁽³⁾

	Tarif annuel ⁽⁴⁾
Protection Juridique	Nous consulter
Sécur'Média Individuelle - Formule 1	Nous consulter
Sécur'Média Individuelle - Formule 2	Nous consulter
Sécur'Média Famille - Formule 1	Nous consulter
Sécur'Média Famille - Formule 2	Nous consulter
Assurance sur Epargne	Nous consulter

DES RÉDUCTIONS POUR LES SERVICES « COMPLÉMENTAIRES »⁽⁵⁾

Pour les jeunes jusqu'à 18 ans	Gratuit
Pour les jeunes (de 19 à 21 ans)	75% de réduction
Pour les jeunes (de 22 à 25 ans)	50% de réduction

(1) Sous réserve de commercialisation. Service non commercialisé auprès des mineurs et des majeurs protégés.

(2) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne. Services non commercialisés auprès des mineurs.

(3) Contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(4) La 1^{ère} mensualité intègre les frais de gestion et taxes éventuelles. Les remises associées aux services complémentaires du Bouquet Liberté sont calculées hors frais de gestion.

(5) Ces réductions ne s'appliquent pas aux services * du quotidien* affichant déjà une réduction spécifique par tranche d'âge (sauf service e-carte bleue).



SATELLIS ESSENTIEL, SATELLIS ESSENTIEL PLUS 12/18 ans Gratuit ET SATELLIS INTÉGRAL

Cotisation⁽¹⁾ à une offre groupée de services 18/25 ans -50 %

	Satellis Essentiel ⁽²⁾	Satellis Essentiel Plus ⁽²⁾	Satellis Intégral ⁽²⁾
Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique	10,70 €/mois soit 128,40 €/an	10,90 €/mois soit 130,80 €/an	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Visa Classic ou Visa Classic Izicarte ⁽³⁾ à débit immédiat	10,70 €/mois soit 128,40 €/an	10,90 €/mois soit 130,80 €/an	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : Visa Classic ou Visa Classic Izicarte ⁽³⁾ à débit différé	10,70 €/mois soit 128,40 €/an	10,90 €/mois soit 130,80 €/an	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Visa Premier ou Visa Premier Izicarte ⁽³⁾ à débit immédiat			18,90 €/mois soit 226,80 €/an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : Visa Premier ou Visa Premier Izicarte ⁽³⁾ à débit différé			18,90 €/mois soit 226,80 €/an
Carte Visa Infinite			34,80 €/mois soit 417,60 €/an

Avantages offres supplémentaires

Par carte Visa Classic supplémentaire	1,75 €/mois soit 21 €/an	1,75 €/mois soit 21 €/an	
Par carte Visa Premier supplémentaire			5,95 €/mois soit 71,40 €/an
Par carte Visa Infinite supplémentaire			13,80 €/mois soit 165,80 €/an

FUTEO ET SOLUTION 16/17

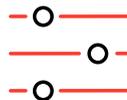
Cotisation à une offre groupée de services	Futeo ⁽²⁾	Solution 16/17 ⁽²⁾
Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique	1,00 €/mois	1,00 €/mois
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) : Visa Classic	1,00 €/mois	1,00 €/mois

(1) Demi-tarif pour les Jeunes de 18 à 25 ans.

(2) Tarifs des offres souscrites avant le 28/11/2016, date d'arrêt de commercialisation de ces offres.

(3) Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement. Services non commercialisés auprès des mineurs.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



> COMMISSION D'INTERVENTION 8,00 €/opération, dans la limite d'un plafond de 80,00 €/mois



Commission d'intervention ^{LA}

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).



À SAVOIR

Les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF) et les clients identifiés comme fragiles financièrement bénéficient d'un plafonnement mensuel des frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte (pages 19 et 24). Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des Commissions d'Intervention (page 06).

> OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur ^{LA} 10,00 % du montant de la créance
(dans la limite d'un plafond de 85,00 €)
- Frais par saisie-attribution ^{LA}/Frais par saisie-conservatoire 110,00 €
- Frais de lettre(s) d'information pour compte débiteur non autorisé (envoi simple) 12,30 €



À SAVOIR

La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :

- le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
- son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
- le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte en lui demandant de la régulariser. Si le compte n'est pas redevenu créditeur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé dans un délai minimum d'au moins 15 jours suivant le premier envoi. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

> INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIES AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision⁽¹⁾  (maximum 1 par jour)
 - Antilles/Guyane 12,30 €
 - Réunion/Mayotte 8,00 €
- Rejet de chèque**
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision⁽²⁾
 - Chèque inférieur ou égal à 50,00 € 22,00 €/rejet⁽³⁾
 - Chèque supérieur à 50,00 € 42,00 €/rejet⁽³⁾

Frais dans la limite d'un plafond journalier de 150,00 €



Rejet de chèque

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques 35,00 €
- Frais d'information de la Banque de France pour chèque payé en période d'interdiction 30,00 €
- Frais sur chèque remis à l'encaissement et revenu impayé (hors défaut de provision) 17,00 €
- Frais pour remise de chèque mal renseignée 7,50 €

INCIDENTS LIES AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision⁽¹⁾ (maximum 1 par jour) 8,00 €

Rejet de prélèvement

- Frais de rejet de prélèvement  pour défaut de provision⁽²⁾
 - Prélèvement inférieur à 20,00 €⁽⁴⁾ Montant de l'opération
 - Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 €⁽⁵⁾ 12,00 €/rejet

Frais dans la limite d'un plafond de 600,00 €/mois



Rejet de prélèvement

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément.

Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision.

À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

Rejet de virement

- Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision **Gratuit**
- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision **Gratuit**

INCIDENTS LIES AUX CARTES

- Frais d'opposition (blocage) de la carte  par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif **Gratuit**

(1) En cas de paiement du chèque /du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention.

(2) En cas de rejet du chèque/du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.

(3) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

(4) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.(4) Tarification exonérée de commission d'intervention.

(5) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page précédente).

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS



> DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT

- Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs **4,00 €/trimestre**



À SAVOIR

Non compris dans le TAEG ^{1A}, le Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés) si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 400 € en moyenne journalière calculée entre deux arrêts de comptes trimestriels. Il ne s'applique pas si le service Franchise d'agios ou le service Exonération des intérêts débiteurs a été souscrit.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT⁽¹⁾⁽²⁾

- Autorisation de découvert permanente
 - Intérêts débiteurs ^{1A} au... **taux de base bancaire + marge dans la limite du taux d'usure ^{1A}**
 - Frais de gestion **14,10 €/an**

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 3000 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur ^{1A} de 19,75 %⁽³⁾, le TAEG⁽⁴⁾ ressort à 21,24 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

- Autorisation de découvert ponctuelle
 - Intérêts débiteurs au **taux de base bancaire + marge dans la limite du taux d'usure**

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 3000 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 19,75 %⁽³⁾, le TAEG⁽⁴⁾ ressort à 20,98 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation sera indiqué sur vos relevés de compte.

DÉCOUVERT⁽¹⁾

- Découvert non autorisé⁽²⁾
 - Intérêt débiteurs taux fixé **chaque trimestre dans la limite du taux d'usure et affiché en agence**

Autres services

- Service franchise d'agios **22,40 €/an**
(service permettant de bénéficier d'une exonération des agios ^{1A} à concurrence du montant de la franchise défini dans les Conditions Particulières spécifiques à ce service)
- Exonération des intérêts débiteurs
(service permettant de bénéficier d'une exonération des intérêts débiteurs dans le cadre de l'autorisation de découvert n'excédant pas un montant défini)
 - Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 500,00 € **3,60 €/mois**
 - Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 1 000,00 € **6,60 €/mois**

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne.

(2) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.

(3) Taux débiteur indicatif en vigueur au 2ème trimestre 2023

(4) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R. 314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée. Le TAEG réellement appliqué aux conditions d'utilisation de votre découvert est indiqué sur votre relevé de compte.



> CRÉDITS À LA CONSOMMATION⁽¹⁾

CRÉDIT RENOUELABLE

Les crédits renouvelables Teoz et Izicarte sont des produits BPCE Financement⁽¹⁾ qui en fixe les conditions tarifaires.



À SAVOIR

Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.

PRÊT PERSONNEL

- Taux débiteur..... **Nous consulter**
- Frais de dossier (en % du montant emprunté) **1,00 %/prêt**
 - Minimum..... **100,00 €**

FRAIS DE DOSSIER JEUNES

- Crédit Étudiant, Crédit Apprentis, Crédit Jeunes Actifs, Crédit Permis à 1,00 € par jour (de 18 à 28 ans)..... **Gratuit**

AUTRES SERVICES

- Location avec Option d'Achat⁽²⁾..... **Nous consulter**

> CRÉDITS IMMOBILIERS⁽³⁾

- Frais de dossier Prêt Conventionné pour Accession Sociale
 - Inférieur ou égal à 15 000 € **1,00 % du montant emprunté**
 - De 15 001 € à 30 000 € **360,00 €**
 - Supérieur à 30 000 € **500,00 €**
- Frais de dossier prêt sur Livret ou Plan d'Épargne Logement ou Prêt à taux 0% **Gratuit**
- Frais de dossier (en % du montant emprunté)
 - de 0 à 300 000 € **minimum 1,00 % avec un minimum de 750,00 €**
 - à partir de 300 001 € **minimum 1,00 % avec un minimum de 950,00 €**

> ASSURANCE DES EMPRUNTEURS

- **Assurance des Emprunteurs⁽⁴⁾** **Nous consulter**

L'assurance Emprunteur est liée au crédit : la banque peut en faire une condition d'octroi du crédit. Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit⁽⁵⁾.

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Épargne, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

(2) Accessible à partir de 18 ans (carte non commercialisée auprès des mineurs); sous réserve d'acceptation de votre dossier par BPCE Financement, prêteur, et après expiration du délai légal de rétractation.

(3) Produit de BPCE LEASE, Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339 www.orias.fr Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

(4) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Épargne, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

(5) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.

(6) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

> PRESTATIONS DIVERSES

FRAIS DE GARANTIES⁽¹⁾

• **Frais de prise de Garantie**

• Frais de prise de garantie Caution Compagnie Européenne de Garantie et Cautions - CEGC (SACCEF) **Nous consulter**

• Frais de dossier de nantissement

- Sur livret, bons, PEP*, assurance⁽¹⁾ **101,50 €**

- Sur valeurs mobilières, parts de SCPI⁽¹⁾ **127,80 €**

- Gage sur véhicule⁽¹⁾ **50,00 €**

• Délégation de Créance BRS** **101,50 €**

• **Engagement par signature**

- Commission annuelle **2,00 %**

- Frais de dossier (à la prise de garantie qui s'ajoutent donc à la commission annuelle la première année) **1,00 %**

- Minimum **21,50 €**

• **Frais de levée de Garantie**

• Frais de mainlevée totale (sûreté réelle ou nantissement)⁽¹⁾ **124,00 €**

• Frais de mainlevée partielle (sûreté réelle ou nantissement)⁽¹⁾ **185,00 €**

• **Autres opérations**

• Attestations et duplicatas **13 €**

• Frais pour report d'échéance de crédit à la consommation et immobilier **33,50 €**

• Réédition de document **30,60 €**

• Frais pour modification de contrat sans avenant **16,60 €**

• Rédaction d'un avenant de contrat de prêt (modification de l'offre de prêt hors substitution/ résiliation assurance emprunteur) **117,50 €**

• Modification des garanties **41,30 €**

• Avis d'impayé **22,40 €**

• Frais de gestion d'impayé **27,15 €**

• Réaménagement du prêt **1,50 % du capital restant dû**

- Minimum **500,00 €**

• Transfert, désolidarisation, cession, donation partielle **152,00 €**

• Frais de contrôle d'avancée des travaux (par visite) **Frais réels**

• Transfert de prêt en lien avec une clause spécifique⁽²⁾ **1% du Capital restant dû dans la limite de 3 000 €**

* Plan d'Épargne Populaire.

** BRS : Bail Réel Solidaire.

(1) Hors frais d'enregistrement de greffe ou notaire, droits, impôts et taxes.

(2) Sous réserve de la présence de la clause dans le contrat de prêt et de l'acceptation par la banque.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

OUVERTURE/CLÔTURE ET FRAIS DE TENUE DE COMPTE ET DE GESTION

- Ouverture/Clôture d'un compte d'épargne ou Compte-Titres Ordinaire (CTO) (hors PEA ou PEA PME) **Gratuit**
- Ouverture Plan Epargne en Actions (PEA) ou Plan Epargne en Actions dédié aux PME (PEA PME) **Gratuit**
- Frais de tenue de compte d'épargne inactif⁽¹⁾⁽²⁾ **30,00€**
- Frais de tenue de compte et de gestion de compte titres, PEA ou PEA-PME inactifs⁽²⁾ **Droits de garde ⁽³⁾**

TRANSFERT

- Transfert CEL vers une autre banque  **Gratuit** **88,40 €**
- Transfert PEL vers une autre banque  **Gratuit** **88,40 €**
- Transfert PEP vers une autre banque **88,40 €**
- Transfert PEA/PEA-PME vers une autre banque **Dans la limite d'un plafond de 150,00 €**
 - Titres cotés **15,00 €/ligne**
 - Titres non cotés **50,00 €/ligne**
- Transfert compte-titres  ordinaire vers une autre banque **0,12% avec un minimum de perception de 106,06 €**
- Transfert vers autre établissement du réseau Caisse d'Epargne **Gratuit**

> ÉPARGNE BANCAIRE

RELEVÉ DE COMPTE MULTIPRODUITS (HORS COMPTE DE DÉPÔT)

Selon périodicité	Papier	Électronique
Mensuelle	1,65€	1,65 €
Trimestrielle	1,65 €	1,65 €
Semestrielle	Gratuit	Gratuit
Annuelle	Gratuit	Gratuit

(1) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif (Livrets B, Livret Enfant 0-12 ans, Grand Format, Grand Prix, Prix, Ecuveuil Plus) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire et du solde créditeur du compte.

(2) Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier.

(3) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

RETRAIT D'ESPÈCES SUR COMPTE ÉPARGNE DANS UNE AUTRE CAISSE D'ÉPARGNE

- Délivrance et mise à disposition d'un accréditif **Gratuit**
- Retrait avec accréditif⁽¹⁾ **Gratuit**
- Retrait sans accréditif⁽¹⁾ (nécessite l'appel de votre Caisse d'Épargne) **Gratuit**



Accréditif

L'accréditif est une autorisation délivrée à un client par sa Caisse d'Épargne lui permettant de réaliser plus simplement des retraits dans une autre Caisse d'Épargne.

AUTRES SERVICES

- Eparfix, Eparplus : frais d'abonnement à une épargne automatique **12,00 €**

> PLACEMENTS FINANCIERS

La Caisse d'Épargne, distributeur non indépendant, n'est pas soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Épargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Caisse d'Épargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

COMPTE-TITRES ORDINAIRE (CTO)

Droits de Garde/Frais de tenue de compte

	Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille sur la base d'un arrêté au 31 décembre et prélevée annuellement			Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)
	Taux	Minimum de Perception	Maximum de Perception	
• Portefeuille mixte composé de valeurs Groupe et/ou d'autres valeurs	0,230%	32,55 €	non plafonné	3,91 €
• Portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe.....				23,96 €/an
• Portefeuille sans valeur inscrite.....				23,96 €/an
• Titres non cotés CTO.....				153 €/an



Droits de Garde/Frais de tenue de compte

Les Droits de Garde/Frais de tenue de compte correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

(1) La procédure de retrait d'espèces sur compte d'épargne dans une autre Caisse d'Épargne ne concerne que les comptes d'épargne suivants : Livret A, Livret B et Compte Épargne Logement.

Frais de transaction

- Ordre de Bourse  Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam)

	Par Internet ⁽¹⁾	Par téléphone ⁽¹⁾	En agence
Ordre exécuté			
Commission proportionnelle au montant de la transaction	0,52 %	1,50 %	1,50 %
Commission fixe par transaction	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Minimum de perception	8,50 €	15,50 €	18 €
Ordre annulé	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit	Gratuit

- Opérations sur valeurs étrangères..... **Nous consulter**

Opération sur Organisme de Placement Collectif (OPC)⁽²⁾

Souscriptions

- Souscription OPC Groupe **Nous consulter**
- Souscription OPC Hors Groupe..... **32,00 € + frais d'émetteur**

Cessions ou rachats

- Rachat OPC réseau Caisse d'Épargne hors fonds à formule  **Gratuit**
- Rachat avant échéance de fonds à formule **Nous consulter**
- Rachat avant échéance de FCP  garanti ou à promesse **Nous consulter**



À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA) ET PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PEA PME)

Droits de Garde (DDG)

	DDG		
	Valeurs Groupe	Valeurs Hors Groupe	
		Titres Cotés	Titres Non Cotés
<i>Les montants sont indiqués en € TTC</i>			
Portefeuille composé soit uniquement de valeurs Groupe, soit mixte composé de Valeurs Groupe et Hors Groupe, soit uniquement de valeurs Hors Groupe			
Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille			
Tranche jusqu'à 30 000 €		0,28 %	
Tranche de 30 001 à 99 999 €		0,23 %	
Tranche à partir de 100 000 €		0,19 %	
Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)	max 23,96 €	5,00 €	25,00 €
Plafond de perception : commission	Non Plafonné		

(1) Coût selon opérateur téléphonique/ ou fournisseur d'accès internet, hors surcoût selon opérateur.

(2) Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.



À SAVOIR

Les droits de garde facturés annuellement, correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement de dividendes, suivi des opérations sur titres...).

Frais de transaction (achat ou vente)

	Par Internet*	Par téléphone*	En agence*
Actions cotées	0,50 % du montant de la transaction	1,20 % du montant de la transaction	1,20 % du montant de la transaction
Actions non cotées	-	1,20 % du montant de la transaction	1,20 % du montant de la transaction avec un maximum 153,00 €/transaction
Organisme de Placement Collectif (OPC) ⁽¹⁾ Réseau Caisse d'Épargne ou autres établissements	Nous consulter		
Ordres annulés	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ordres non exécutés	Gratuit	Gratuit	Gratuit

- Opérations sur valeur étrangères **Nous consulter**

AUTRES OPÉRATIONS

- Édition et envoi de l'Imprimé fiscal unique **Gratuit**
 - Duplicata et envoi de l'Imprimé fiscal unique **12,50 €**
 - Relevé ponctuel de portefeuille **12,50 €**
 - Bourse Esprit Écureuil
- Forfait Trois Services :
- Abonnement, Assurance moins-values, Prise de bénéfices **12,00 €**
 - Services à l'unité :
 - Service Abonnement **Gratuit**
 - Service « Assurance Moins-Values »⁽²⁾ **7,00 €**
 - Service « Prise de bénéfices » **10,00 €**
 - Direct Ecureuil Service Bourse **Gratuit**
 - Transactions sur l'or **Nous consulter**
 - Services de Gestion Privée :
 - Étude patrimoniale « Scan Patrimoine » **Nous consulter**
 - Titres non cotés CTO **1,2% du montant de la transaction avec un maximum de 153 €/an**

> GESTION SOUS MANDAT **Nous consulter**

> PARTS SOCIALES

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention **Gratuit**

* Coût selon opérateur téléphonique/ ou fournisseur d'accès internet, hors surcoût selon opérateur.

(1) Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion.

(2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.



ASSURANCES ET PRÉVOYANCE



Les offres d'assurance détaillées, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations sur le produit d'assurance, la notice d'information ou les conditions générales des contrats). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. La Caisse d'Épargne vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 08 045 100. L'immatriculation Caisse d'Épargne peut être contrôlée sur www.orias.fr.

> VOUS ASSURER AINSI QUE VOS PROCHES

- **Garanties des Accidents de la Vie⁽¹⁾** **Nous consulter**
Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas d'accident de la vie privée.
- **SECUR' Obsèques⁽²⁾** **Nous consulter**
- **SECUR' Famille 2⁽³⁾** **Nous consulter**
Contrat qui vous assure financièrement vous et votre famille contre les aléas de la vie.
- **SECUR' Urgence⁽⁴⁾** **Nous consulter**
Contrat, qui, en cas de décès, permet le versement d'un capital garanti de 7 500 € en 48h, et ce, à la personne de votre choix.
- **Assistance Vie⁽⁵⁾** **Nous consulter**
Contrat couvrant la dépendance totale et partielle et prévoyant des prestations financières en cas de survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'assuré et ses proches.
- **Start' Expat⁽⁶⁾** **Nous consulter**
Contrat d'assurance pour les personnes en mobilité internationale qui propose des garanties de santé, de prévoyance et sur la responsabilité civile.

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances.

(2) SECUR' Obsèques est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des assurances.

(3) SECUR' Famille 2 est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA Assurances (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des Assurances.

(4) SECUR' Urgence est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

(5) Ecureuil Assistance Vie est un contrat d'assurance dépendance de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances.

Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances, 108 Bureaux de la Colline – 92213 SAINTCLOUD Cedex

(6) Association de Services des Français de l'Étranger a confié à MSH INTERNATIONAL la conception et la gestion de sa gamme de contrats.

> ASSURER VOS BIENS

- **Assurance Auto⁽¹⁾** **Nous consulter**
- **Assurance Habitation⁽¹⁾** **Nous consulter**
- **SECUR'Média⁽²⁾** **Nous consulter**

Contrat unique pour assurer en formule Individuelle ou Famille la plupart de vos appareils high tech nomades notamment en cas de bris accidentel ou de vol en France ou à l'étranger.

Formule 1 : téléphone portable uniquement. Formule 2 : appareils multimédia portables.

> VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

- Assurance Protection Juridique⁽¹⁾ **Nous consulter**

Contrat qui vous apporte une assistance juridique et permet la prise en charge des frais nécessaires à votre défense en cas de litiges (dans les conditions limites et exclusions des engagements contractuels).

> ASSURER VOTRE ÉPARGNE

- Assurance sur Épargne⁽²⁾ **27,00 €/an**

En cas de décès accidentel, un capital égal à la somme de votre épargne (dans la limite de 55 000 €) placée à la Caisse d'Épargne ainsi que l'équivalent d'un an de versement programmé est versé au bénéficiaire de votre choix.

> PROTÉGER VOS MOYENS DE PAIEMENTS

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

- Assurance sur Compte⁽²⁾

Contrat destiné à vous indemniser des pertes pécuniaires occasionnées par un vol d'espèces, de clés, perte, vol ou destruction de papiers officiels ainsi que perte ou vol des moyens de paiement.

- Formule individuelle **36,00 €/an**
- Formule Famille **57,60 €/an**

(1) Contrat assuré par Allianz IARD Entreprise régie par le Code des assurances - Société anonyme au capital de 991.967.200 € -1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex- 542 110 291 RCS Nanterre.

(2) Contrat assuré par BPCE Assurances. Entreprise régie par le Code des assurances..



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Assurance Mobile⁽¹⁾ **32,59 €/an avec mensualisation de la prime 35,60 €/mois**
- Protection juridique⁽¹⁾ offre souscrite avant le 24/03/2014..... **à partir de 7,34 € le 1^{er} mois puis 7,24 €/mois**
- Sécur Famille⁽²⁾ **Nous consulter**
- Garantie Urgence⁽³⁾ **Nous consulter**
- Satellis Protection⁽¹⁾ **10,98 €/mois**
- Satellis Juri-Protection⁽¹⁾ **Nous consulter**
- Écureuil Solution Obsèques⁽²⁾ **Nous consulter**
- Garantie Famille⁽⁴⁾ **Nous consulter**
- Assurance Moyens de Paiement⁽¹⁾ **18,30 €/an**
- Service Opposition⁽¹⁾ **22,00 €/an**
- Satellis Assurance⁽¹⁾ **15,70 €/an**
- Prévoyance du locataire⁽⁵⁾ **Nous consulter**
- Assurance perte ou vol des cartes à autorisation systématique et des cartes VISA⁽¹⁾ **13,20 €/an**

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances.

(2) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont assurées par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le code des assurances.

(3) Contrat assuré par BPCE Vie. Entreprise régie par le Code des assurances.

(4) Garantie Famille est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances.

(5) Prévoyance du locataire est un contrat d'assurance de CNP Assurances et CNP IAM, entreprises régies par le Code des assurances.

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



> FRAIS DE SUCCESSION

Frais de traitement du dossier : calculés en fonction du montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance-vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

Produits détenus par le défunt : assurance-vie⁽¹⁾ et non vie, contrat de capitalisation, crédits, concours divers (caution, compte débiteur), titres (compte-titres, PEA), PEL (non échu), compte professionnel, coffres, coffre-fort numérique.

	Tarifs
Détention d'aucun ou d'un de ces produits	0,91 % du montant des avoirs Min : 63,30 € Max : 316,46 €
Détention d'au moins deux de ces produits	1,36 % du montant des avoirs Min : 135,63 € Max : 678,13 €

- Paiement de factures à la demande des ayants droit (hors Pompes Funèbres) **8,60 €**
- Virement pour paiement de la facture Pompes Funèbres..... **Voir section « Vos moyens et opérations de paiement »**
- Succession internationale **67,82 €**
- Évaluation des avoirs du conjoint survivant **Gratuit**
- Frais annuel pour dossier non réglé, avec date d'ouverture > 1 an..... **63,30 €**



À SAVOIR

Le traitement bancaire d'une succession comprend différentes étapes dont quelques exemples ci-dessous :

- enregistrement du décès et gestion du dossier,
- protection, sécurisation et clôture des comptes du défunt,
- production de(s) arrêté(s) de compte(s) au jour du décès,
- relations avec les tiers gestionnaires de produits (assureurs, gestionnaires de valeurs mobilières, organismes de financement spécialisé...),
- correspondance et échanges avec notaire, ayants-droit..., réponse aux sollicitations de l'administration fiscale.

> AUTRES PRESTATIONS

12/18 ans **Gratuit**

- Établissement d'attestations **13,00 €**
- Réédition de documents **12,50 €**
- Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué)..... **19,00 €/recherche**
- Frais pour Dossier Réglementaire Client vide ou incomplet..... **30,00 €**

RECHERCHE DE DOCUMENT(S)

- Frais de recherche simple (moins d'un an)..... **16,00 €**
- Frais de recherche complexe (plus d'un an)..... **36,00 €**

(1) Les contrats d'assurance-vie sont pris en charge dans le cadre de la succession mais n'entrent pas dans l'assiette de calcul des frais de succession.



OPÉRATIONS INTERNATIONALES⁽¹⁾



> OPTION INTERNATIONALE⁽²⁾ 12/18 ans **Gratuit** 19/25 ans **-50%**

	Formule 1 : Voyage		Formule 2 : Séjour		Formule 3 : Séjour +	
	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro
Retraits par carte	Illimités ⁽³⁾	3/mois ⁽⁴⁾	Illimités ⁽³⁾	4/mois ⁽⁴⁾	Illimités ⁽³⁾	Illimités ⁽³⁾⁽⁴⁾
Paiements par carte	Illimités ⁽³⁾	10/mois	Illimités ⁽³⁾	Illimités ⁽³⁾	Illimités ⁽³⁾	Illimités ⁽³⁾
Virements	Illimités ⁽⁵⁾	-	Illimités ⁽⁵⁾	1/mois ⁽⁶⁾	Illimités ⁽⁵⁾	1/mois ⁽⁶⁾
Tarification	4,30 €/mois		17,30 €/mois		19,60 €/mois	
Engagement	1 mois ⁽⁵⁾		2 mois ⁽⁵⁾		2 mois ⁽⁵⁾	

Pour toute nouvelle souscription d'une Formule ICO jusqu'au 31 décembre 2024, gratuité de l'option internationale pendant 3 ans pour les jeunes âgés de 18 ans à 28 ans.

> CHANGE MANUEL

ACHAT ET VENTE DE DEUISES⁽⁸⁾

- Commission de change..... **0,05 % du montant de la transaction en fonction du cours de change en vigueur**
- Minimum de perception (non clients) **5,20 €**



À SAVOIR

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

> OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE⁽¹⁾



À SAVOIR

La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

RETRAITS D'ESPÈCES EN DEUISES⁽⁹⁾

	Frais par retrait d'espèces à un DAB ⁽¹⁰⁾ d'une autre banque	Retraits d'espèces en agence sans émission de chèque
a - Commission proportionnelle	2,85 %	2,85 %
b - Commission fixe	3,20 €	6,25 €

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir Détails de l'EEE en page 45).

(2) Service réservé aux détenteurs d'une carte Visa. Dans le cadre d'un compte individuel ou joint avec 2 cartes ou plus, les avantages tarifaires s'appliquent à l'ensemble des cartes et non à chacune des cartes liées à ce compte.

(3) Dans la limite des plafonds de retraits et de paiements définis par carte.

(4) Hors frais applicables par la banque étrangère.

(5) Le service Option Internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la formule 1 - Voyage ou de deux mois pour les formules 2 - Séjour et 3 Séjour +.

(6) Virements SEPA gratuits et illimités sur Direct Ecureuil.

(7) Exonération des frais d'émission en agence ou de réception d'un virement international hors frais de change et de correspondant.

(8) Sous réserve de disponibilité des fonds.

(9) Commission totale = a + b.

(10) DAB : Distributeur Automatique de Billets.

PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE EN DEVISES

- Paiement par carte en devises (la carte est émise par la banque)
 - Commission proportionnelle..... **2,90 %**
 - Commission fixe..... **0,53 €**
 - Maximum de perception (commission proportionnelle + fixe)..... **7 €**

> OPÉRATIONS PAR CHÈQUES

PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER

En euros

- Commission de service..... **0,10 %**
 - Minimum de perception..... **17,34 €**

En devises

- a - Commission de service..... **0,10 %**
 - Minimum de perception..... **17,34 €**
- b - Commission de change..... **0,05 % du montant de la transaction en fonction du cours de change en vigueur**
 - Minimum de perception..... **15,00 €**
- Minimum de perception (a + b)..... **32,34 €**

Chèque de banque en devises..... **Nous consulter**

ENCAISSEMENT DE CHÈQUE ÉTRANGER⁽¹⁾

En euros

- Commission de service..... **0,10 %**
 - Minimum de perception par remise..... **5,10 €**
 - Maximum de perception par remise..... **70,00 €**
 - Frais supplémentaires éventuels facturés par les correspondants étrangers..... **frais au réel**

En devises

- a - Commission de service..... **0,10 %**
 - Minimum de perception..... **5,10 €**
- b - Commission de change..... **0,05 % du montant de la transaction en fonction du cours de change en vigueur**
 - Minimum de perception..... **15,00 €**
- Minimum de perception (a + b)..... **20,10 €**

INCIDENTS LIÉS À L'ENCAISSEMENT DE CHÈQUE ÉTRANGER

- Impayé sur chèque tiré à l'étranger..... **33,10 €**

> COMPTE EN DEVISES

- Ouverture, clôture..... **Gratuit**
- Tenue de compte (montant prélevé dans la devise du compte, par trimestre)..... **6,15 €**
- Retrait d'espèces par débit d'un compte (avec ou sans change)..... **6,25 € + cours billet**
- Versement d'espèces par crédit d'un compte (sans change)..... **Gratuit**
- Versement d'espèces par crédit d'un compte (avec change)..... **2,50 € + cours billet**
- Échange d'espèces contre espèces au guichet..... **8,50 € + cours billet**
- Réception de fonds en devises mis à la disposition à la Banque..... **25,00 €**
- Mise à disposition de fonds dans une autre Banque..... **45,00 €**

(1) Disponibilité des fonds :

- remise chèque en euros payable dans l'U.E. en « crédit Sauf Bonne Fin » : les fonds sont disponibles 8 jours ouvrés après la date de remise au guichet de l'agence.
- remise chèque en euros ou devises payable hors U.E. en « crédit Sauf Bonne Fin » : les fonds sont disponibles 14 jours ouvrés après la date de remise au guichet de l'agence.
- remise chèque en euros ou devises payable à l'étranger en « Crédit Après Encaissement » : les fonds sont disponibles sur le compte dès leur réception par la Caisse d'Épargne.



> VIREMENTS NON SEPA

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en € hors zone SEPA ou en devises (quel que soit le pays réalisé, au guichet de l'agence)

- Frais par virement en euros
 - Commission proportionnelle au montant de la transaction..... **0,10 %**
 - Minimum de perception..... **13,60 €**
- Frais par virement en devises
 - a - Commission proportionnelle au montant de la transaction..... **0,10 %**
 - Minimum de perception..... **13,60 €**
 - b - Commission de change..... **0,05 % du montant de la transaction en fonction du cours de change en vigueur**
 - Minimum de perception..... **15,00 €**
 - Minimum de perception (a + b)..... **28,60 €**
- Frais du correspondant..... **20,00 €**
- Frais par virement occasionnel vers la Banque BCP Maroc (virement en € et dont le montant est < 150 000 €)..... **5,00 €**

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en devises ou en provenance d'un pays hors zone SEPA

- Commission⁽¹⁾ de service forfaitaire..... **13,90 €**
- Commission⁽¹⁾ de change **0,05 % du montant de la transaction en fonction du cours de change en vigueur**
- Minimum de perception..... **15,60 €**



À SAVOIR

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèque (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALIZATION

- Services retraits déplacés à l'international (Offre réservée aux 12-25 ans)..... **13,20 €/an**

TARIFICATIONS JEUNES



> SPÉCIFICITÉS DES TARIFS DÉDIÉS AUX JEUNES

Liste des services	Avantages tarifaires
Relevé de compte papier ou numérique	12/18 ans Gratuit
Tenue de compte	12/18 ans Gratuit
Coffre-fort numérique⁽¹⁾ Espace de stockage sécurisé pour déposer, recevoir et classer des documents personnels et/ou professionnels. -5 Go	jusqu'à 25 ans Gratuit
AlertEcoreuil Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	jusqu'à 25 ans Gratuit
• Formule individuelle.....	jusqu'à 19 ans Gratuit
• Formule Famille.....	
Les Formules -50% sur nos forfaits bancaires⁽²⁾	
Formule Initial (individuelle jeunes)	
• Carte Visa classic à contrôle de solde quasi systématique ⁽³⁾	12/17 ans 1,00 €/mois
• Carte Visa classic ⁽⁴⁾ ou Visa Classic IZICARTE débit immédiat ou débit différé ⁽⁵⁾	18/28 ans 2,00 €/mois
Formule Confort (individuelle jeunes)	
• Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique ⁽³⁾	12/17 ans 4,50 €/mois
• Carte Visa Classic ⁽⁴⁾ ou Visa Classic IZICARTE débit immédiat ou débit différé ⁽⁵⁾	18/28 ans 4,50 €/mois
• Carte Visa Premier ⁽⁴⁾ ou Visa Premier IZICARTE débit Immédiat ou débit différé ⁽⁵⁾	18/28 ans 7,00 €/mois
Formule Optimal (individuelle jeunes)	
• Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique ⁽³⁾	
• Carte Visa Classic ⁽⁴⁾ ou Visa Classic IZICARTE débit immédiat ou débit différé ⁽⁵⁾	
• Carte Visa Premier ⁽⁴⁾ ou Visa Premier IZICARTE débit Immédiat ou débit différé ⁽⁵⁾	
• Visa Platinum ⁽⁴⁾ ou Visa Platinum IZICARTE débit Immédiat ou débit différé ⁽⁵⁾	
• Visa Infinite ⁽⁴⁾ ou Visa Infinite IZICARTE débit Immédiat ou débit différé ⁽⁵⁾	12/28 ans -50 %

(1) Coût selon opérateur téléphonique/ou fournisseur d'accès internet, hors surcoût selon opérateur.

(2) Avantage réservé aux moins de 29 ans : sur les Formules Initial, Confort ou Optimal. Gratuité pour ceux dont un parent a souscrit à la formule Famille correspondante.

(3) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(4) Les Cartes Visa Classic et Visa Premier ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.

(5) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs..



> SPÉCIFICITÉS DES TARIFS DÉDIÉS AUX JEUNES

Liste des services	Avantages tarifaires
Prêts étudiants, apprentis et jeunes actifs <ul style="list-style-type: none">• Frais de dossier	18/28 ans Gratuit
Prêts personnels <ul style="list-style-type: none">• Frais de dossier (en % du montant emprunté)	Nous consulter
Autres Prestations <ul style="list-style-type: none">• Établissement d'attestations• Réédition de documents• Recherche de document• Frais de recherche simple (moins d'un an)• Frais de recherche complexe (plus d'un an)	12/18 ans Gratuit
Option internationale pour les formules* : <ul style="list-style-type: none">• Formule 1 Voyage• Formule 2 Séjour• Formule 3 Séjour + <p>(voir détail p 36)</p>	12/18 ans Gratuit 19/25 ans -50 %



TARIFICATIONS SPECIFIQUES



➤ ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ (Budget Annuel inférieur à 100 000 €)

Sont reprises ci-après, les opérations spécifiques à la clientèle des Associations de proximité.

Pour toutes les autres opérations, nous vous invitons à vous référer à la partie clientèle des Particuliers ou clientèle de l'Economie Régionale.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Relevé de compte

- Frais d'envoi de relevé de compte par voie postale ou en ligne
 - Périodicité mensuelle..... **Gratuit**
 - Périodicité bi-mensuelle
 - par voie postale..... **5,00 €/trimestre soit 20,00 €/an**
 - en ligne **2,50 €/trimestre soit 10,00 €/an**
 - Périodicité décadaire
 - par voie postale..... **8,00 €/trimestre soit 32,00 €/an**
 - en ligne **4,00 €/trimestre soit 16,00 €/an**

Tenue de compte

- Tenue de compte **6,00 €/mois soit 72,00 €/an**
- Service Rémunération hors forfait⁽¹⁾ (abonnement mensuel)..... **Nous consulter**

BANQUE À DISTANCE

CE NET COMPTES

Solution moderne, sécurisée et facile d'utilisation, l'offre banque à distance Caisse d'Épargne permet de consulter et gérer les opérations bancaires simples au quotidien⁽²⁾.

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes et aux produits et services détenus,
- Vous réalisez en quelques clics vos opérations bancaires.
- Vous habilitiez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de l'espace et définissez pour chacun d'eux, les droits d'utilisation dont ils disposent.
- Vous bénéficiez de moyens d'authentification renforcés pour réaliser certaines opérations. L'espace de banque à distance est accessible depuis le portail www.caisse-epargne.fr et disponible 7 jours sur 7 et 24 h sur 24.
 - Frais d'abonnement à des services de banque à distance..... **12,50 €/mois soit 150,00 €/an**

Alertecureuil Pro (service offrant des alertes de la situation du compte par mail ou SMS)

- Par mail
 - Frais d'abonnement au service **5,00 €/mois soit 60,00 €/an**
- Par SMS (dans la limite de 40 SMS/mois)
 - Frais d'abonnement au service **5,00 €/mois soit 60,00 €/an**
 - par SMS supplémentaire **0,20 €**
- Intervention sur contrat existant (activation/désactivation des alertes, modification des paramètres)
 - A partir du service DEI PRO **Gratuit**
 - Demande en agence **5,00 €/demande**

(1) Selon taux en vigueur.

(2) Hors coût de communication ou de connexion.



Système de paiement en ligne (SP PLUS) ⁽¹⁾ **Nous consulter**

(Service de sécurisation de paiement sur Internet avec garantie de paiement)

Solution SOL CAP Secur@ccess ⁽¹⁾

- Fourniture du lecteur.....	9,00€
- Cotisation carte.....	7,00 €/an
- Remplacement avant échéance	7,00€
- Réédition du code confidentiel.....	10,17€
- Frais d'opposition de la carte	13,17€

Carte

• Cotisations annuelles

- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : carte Visa Business à autorisation systématique.....	41,80 €
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : carte Visa Business.....	45,90 €
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : carte Visa Business.....	47,90 €
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : carte Visa Business Gold.....	135,00€
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : carte Visa Business Gold.....	135,00 €
- Carte de retrait Associatis	29,50 €

• Opérations par carte

- Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale).....	1,00€/ retrait (à partir du 5ème retrait/mois)
--	---

• Opérations sur carte

- Remplacement avant échéance	15,00 €
- Frais d'opposition pour perte ou vol.....	16,00 €

Espace Asso..... **Nous consulter**

Une solution clés en main dédiée aux associations, pour faciliter la gestion au quotidien - solution 100% digitalisée, et sécurisée. A découvrir sur www.espaceasso.caisse-epargne.fr.

OFFRES GROUPEES DE SERVICES

Associatis essentiel initial

- Tenue de compte
- CE net comptes
- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement
- Cotisation à une offre groupée de services..... **6,05 €/mois soit 72,60 €/an**

Associatis essentiel

- Tenue de compte
- CE net comptes
- Service Rémunération⁽²⁾
- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement
- Assistance Protection Juridique Associatis
- Relevé décadaire

Une carte au choix

	Cotisation à une offre groupée de services
Avec une carte de retrait Associatis	11,50 € / mois soit 138,00 € / an
Avec une carte Visa Business ou carte Visa Business à autorisation systématique.	13,10 € / mois soit 157,20 € / an 2,05 € / mois soit 24,60 € / an
Par carte Visa Business ou carte Visa Business à autorisation systématique supplémentaire	
Avec une carte Visa Business Gold	18,80 € / mois soit 225,60 € / an
Par carte Visa Business Gold supplémentaire	5,85 € / mois soit 70,20 € / an

INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

- Par opération..... **8,00 €**
- Dans la limite d'un plafond journalier **80,00 €**

DECOUVERTS ET CREDITS

Découvert

- Découvert autorisé⁽¹⁾ **Taux de référence + Marge⁽²⁾**
- Découvert non autorisé **Maximum légal⁽³⁾**
- Frais annuels de gestion..... **50,00 €**

Mobilisation de créances (Daily)

- Commission de mise en place de dossier **56,00 €**
- Commission de bordereau **20,00 €**
- Commission de notification **20,00 €**
- Commission par créance cédée **7,00 €**
- Commission de prorogation, ou de réclamation, ou de modification ou d'impayé **20,00 €/acte**
- Frais d'envoi de l'échéancier des créances (mensuel) **5,10 €**

Frais de dossier crédits

- Frais de dossier **1,00 % du montant du crédit**
- Avec un minimum de perception de **100,00 €**

ASSURANCES ET PREVOYANCE (COTISATION ANNUELLE)

- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement «association»
- Cotisation annuelle (taxe assurance comprise)⁽⁴⁾⁽⁵⁾ **16,30 €**
- Assistance et Protection Juridique..... **5,00 €/mois soit 60,00 €/an**

(1) Sous réserve d'acceptation. Le TAEG (Taux Annuel Effectif Global) du découvert est indiqué aux conditions particulières de l'autorisation de découvert. Ce TAEG indicatif est calculé conformément à l'article R313-2 du code de la consommation sur la base d'une utilisation constante et intégrale sur la durée totale du découvert. Le TAEG réellement appliqué en fonction des conditions d'utilisation est indiqué sur votre relevé de compte.

(2) Le taux débiteur du découvert est affiché en agence.

(3) Dans la limite du taux de l'usure.

(4) Contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. SA au capital de 61996212 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris. Selon conditions, limites et exclusions prévues dans les documents contractuels en vigueur.

(5) Protection et Assistance Juridique Associatis est un contrat de Covéa Protection Juridique, entreprise régie par le Code des assurances. COVÉA PROTECTION JURIDIQUE, Société anonyme, au capital de 88.077.090,60 euros – RCS Le Mans 442 935 227 – APE 6512Z. Siège social : 33, rue de Sydney – 72045 Le Mans Cedex 2. Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – 4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 PARIS Cedex 09. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.



INFORMATIONS UTILES



> POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

La Caisse d'Épargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

ASSURANCE : 09 69 36 45 45 Service gratuit
+ prix appel (1)(2)

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez BPCE Assurances IARD.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE : 09 69 36 39 39 Service gratuit
+ prix appel (1)

Pour toute perte ou vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le centre d'opposition Caisse d'Épargne.

ASSISTANCE TECHNIQUE : 09 69 39 29 52 Service gratuit
+ prix appel (1)

Pour toute aide, contactez votre assistance technique Caisse d'Épargne.

> NOS PARTENAIRES/MENTIONS LÉGALES

ALLIANZ IARD

Allianz IARD Entreprise régie par le Code des assurances - Société anonyme au capital de 991.967.200 € - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex- 542 110 291 RCS Nanterre.

BPCE ASSURANCES IARD

BPCE Assurances IARD Société anonyme au capital de 61 996 212 €, Entreprise régie par le Code des assurances 350 663 860 RCS PARIS Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

BPCE FINANCEMENT

Société anonyme au capital de 73 801 950 € - siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - 439 869 587 RCS Paris. Intermédiaire d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 393.

BPCE VIE

Société anonyme au capital de 161 469 776 € - Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris - Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - France.

BPCE LEASE

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339 www.orias.fr Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

CNP ASSURANCES

Société anonyme au capital social de 686 618 477 euros, entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, ayant son siège social au 4 Promenade cœur de ville - 92130 Issy-les-Moulineaux, enregistrée au SIREN sous le n° 341 737 062 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre.



(1) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

(2) Numéro cristal concernant uniquement les contrats BPCE Assurances IARD.

COVÉA PROTECTION JURIDIQUE

Société anonyme, au capital de 88.077.090,60 euros - RCS Le Mans 442 935 227 - APE 6512Z. Siège social : 33, rue de Sydney - 72045 Le Mans Cedex 2. Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 09

IMA PROTECT

Une société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance)
Siège social : 31 route de Gachet - CS 20802, 44308 NANTES CEDEX 3 - Société par Actions Simplifiée au capital de 1 300 000 € - 422 715 458 RCS Nantes. Autorisations CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170351265 et AUT-049-2116-06-14-20170357207. L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD de Service de Télésurveillance et traitement des images à distance type P5 n° 170.01.31/192.05.31 Certification délivrée par le CNPP - www.cnpp.com.

IMA ASSURANCES

Société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

MSH INTERNATIONAL

Société française de courtage d'assurance, société par actions simplifiée au capital de 2 500 000 €. Siège social : Season, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris Cedex 17 France. Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 352 807 549, inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 002 751, numéro de TVA intracommunautaire FR 78 352 807 549. MSH INTERNATIONAL est régie par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

BPCE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 197 856 880 euros Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS RCS PARIS N° 493 455 042. Intermédiaire d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n° 08 045 100.

> INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

EEE : Espace Économique Européen, composé des pays suivants :
Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

Espace SEPA : SEPA (Single Euro Payments Area) :
Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'État de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.

Zone EURO : composée des pays suivants :
Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

RÉSoudre UN LITIGE



> VOTRE CAISSE D'ÉPARGNE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller en agence ou e-agence est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire au Département Relations Client, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

PAR COURRIER	PAR INTERNET
Caisse d'Épargne CEPAC Département Relations Client Place Estrangin Pastre CS 60108 13254 MARSEILLE CEDEX 6	https://www.caisse-epargne.fr/cepac/votre-banque/reclamation-et-mediation/ ⁽¹⁾

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai.

Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai, qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opération par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Caisse d'Épargne CEPAC vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

> VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

A défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais indiqués dans la page précédente, vous pouvez saisir **gratuitement** le médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Le médiateur** de la Caisse d'Épargne CEPAC pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers) et/ou à la commercialisation d'un produit d'assurance).

PAR INTERNET	PAR COURRIER
http://www.mediateur-cepac.fr ⁽¹⁾	Monsieur le Médiateur de la Caisse d'Épargne CEPAC BP 5508 - 83097 TOULON CEDEX

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les services et placements financiers -hors assurance-vie- (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres etc.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
De préférence par Internet via le formulaire électronique disponible sur le site amf-france.org/fr/le-mediateur , rubrique "Saisir le médiateur"	Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers - 17, Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02



- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.mediation-assurance.org	La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

En cas de souscription par internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voies extra-judiciaires des litiges en ligne qui orientera votre demande : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/>

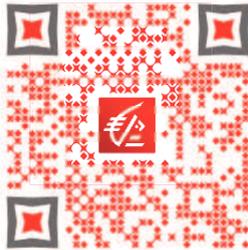
(1) Coût selon opérateur téléphonique et/ ou fournisseur d'accès Internet.

> NOTES :

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

Pour comprendre nos frais bancaires et accéder à nos conseils,
prenez rendez-vous avec votre conseiller sur :

www.caisse-epargne.fr



Caisse d'Épargne CEPAC, Banque coopérative régie par les art. L512.85 et suivants du Code Monétaire et Financier - SA à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance au capital de 1.100.000.000 euros - Siège social Place Estrangin Pastré - 13006 Marseille - 775 559 404 RCS Marseille - Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 006 180 - Titulaire de la carte professionnelle « transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs » n° CPI 1310 2016 000 009 983 délivrée par la CCI de Marseille-Provence, garantie par la CEGC - 16 rue Hoche-Tour Kupka B - TSA 39999 - 92919 La Défense Cedex

Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE - SIRET 493 455 042).
Crédit photos : Graphicobsession. EdEp : 06.2023.33206.